

Principaux frais du contrat *



PERFUTURA Premium

Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré situé au début de la notice.

Montant minimal de versement initial	900,00 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	25,00 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports en gestion libre

Support fonds en Euros	1,00%
Support unités de compte	1,20%

Frais des supports en gestion pilotée par horizon

Support fonds en Euros	1,00%
Support unités de compte	1,20%

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions (moyenne)** 2,16%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,87%

Fonds obligations (moyenne) 1,27%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,53%

Fonds immobilier** (moyenne)** 2,43%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,81%

Fonds diversifiés (moyenne) 2,14%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,75%

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil Prudent 2,64%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,00%

Profil Equilibre 3,04%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,00%

Profil Dynamique 3,25%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,00%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires 0 €

Frais proportionnels 0 €

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement 1,50%

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) Gratuit

Frais d'arbitrage libre

Proportionnels ou forfaitaires 0,80% du montant transféré, avec un minimum de 50 €

Nombre d'arbitrages gratuits par an 0

Frais de transfert sortant vers un autre produit 1 % pendant 5 ans, puis 0%

Frais sur les versements de rente 3% des arrérages de rente

Frais de rachat 0,00%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

**** = la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.